SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU GUIERS & DE SES AFFLUENTS

SIAGA
Rivière Guiers

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Pays Voironnais
Cœur de Chartreuse Communauté de communes
Savoie Val Guiers Communauté de communes
Les Vals du Dauphiné
CCLA Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette

Le mot du président

Le SIAGA s'est engagé dans une démarche de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) qui devrait être labellisé en juillet 2021.

Ainsi, 26 actions seront mises en œuvre de 2021 à 2023 pour un montant total de 1 072 200 € avec pour maîtres mots la protection, la prévention, et la prévision des inondations.

L'année 2020 marque le changement de gouvernance, le lancement de l'évaluation du contrat de bassin Guiers-Aiguebelette 2012-2019 et la poursuite des travaux de restauration morpho-écologiques.

L'exercice de la compétence GEMAPI et l'EPAGE conjuguées à la mise en œuvre des nouveaux outils de gestion (PAPI, nouveau contrat, …) permettent de poursuivre pour les années à venir l'action du syndicat dans la gestion des milieux aquatiques.

Votre structure est représentée au sein du syndicat pour inscrire votre action dans les projets du SIAGA et contribuer à l'action collective pour l'intérêt général.

Toutes nos réalisations et actions ont pour même objectif, celui de protéger notre territoire et les habitants du bassin versant du Guiers du risque inondation et des conséquences du changement climatique. Ensemble nous construisons une politique de gestion l'eau intégrée dans le contexte très sensible du réchauffement climatique.

Jean-Louis REYNAUD

SOMMAIRE

- Organisation et fonctionnement 4
- Le territoire 5
- Les compétences statutaires 6
- Organigramme 7
- Le fonctionnement exécutif 8
- Le fonctionnement financier 9
- Bilan 2020 10
  - Actions de restauration 12
  - Futur plan de gestion 13
  - Communiquer 17
  - Les réunions 18
  - Les marchés 21
  - Le bilan financier 2020 22
- Les partenaires 24

PREAMBULE

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 5211-39, rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat, accompagné du compte administratif approuvé par le conseil syndical.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le Syndicat du Guiers a été créé en 1993 ; d'abord syndicat d'études, il s'est ensuite transformé en syndicat de travaux regroupant au 31 décembre 2017, 41 communes iséroises et savoyardes du bassin versant du Guiers.

En 2018 avec la prise de compétence obligatoire de la GEMAPI par les EPCI-FP, les Communautés de communes Cœur de Chartreuse, Vals du Dauphiné, Val Guiers, lac d'Aiguebelette et la CA du Pays Voironnais ont intégré le SIAGA en représentation – substitution de leurs communes membres.

Afin de formaliser l'exercice de la compétence GEMAPI par le syndicat, le SIAGA a adopté de nouveaux statuts, approuvés par arrêté inter-préfectoral du 16/08/18 permettant ainsi d'étendre le périmètre aux bassins versants de la Bièvre et du Truison-Rieu.

En 2019, le syndicat a fait évoluer ses statuts afin d'obtenir la labellisation **EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).**

Le SIAGA (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et ses Affluents) est une structure intercommunale, sous forme de syndicat mixte fermé, regroupant 5 intercommunalités.

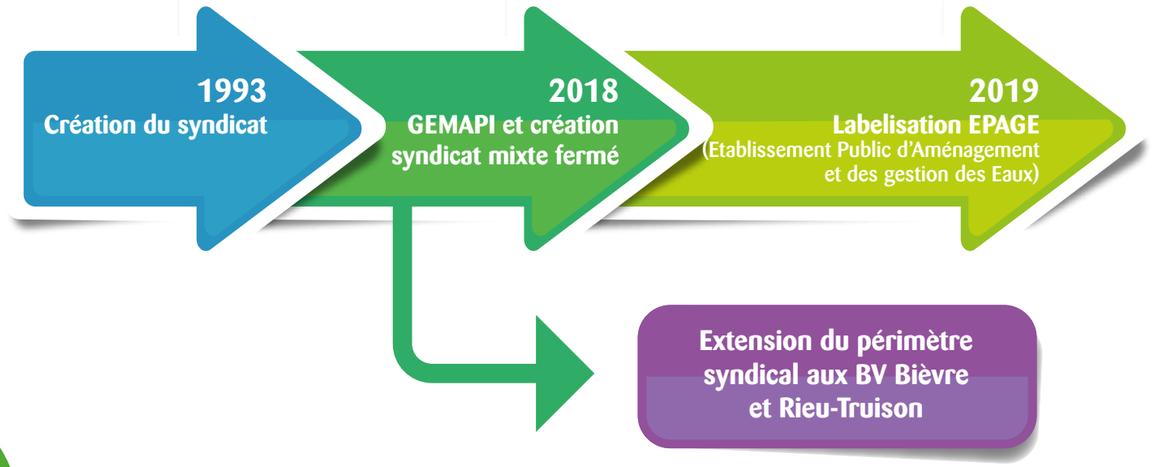

LE TERRITOIRE

Le SIAGA gère le territoire compris dans les bassins versants hydrologiques du Guiers, de la Bièvre et du Truison-Rieu dans la limite des périmètres suivants :

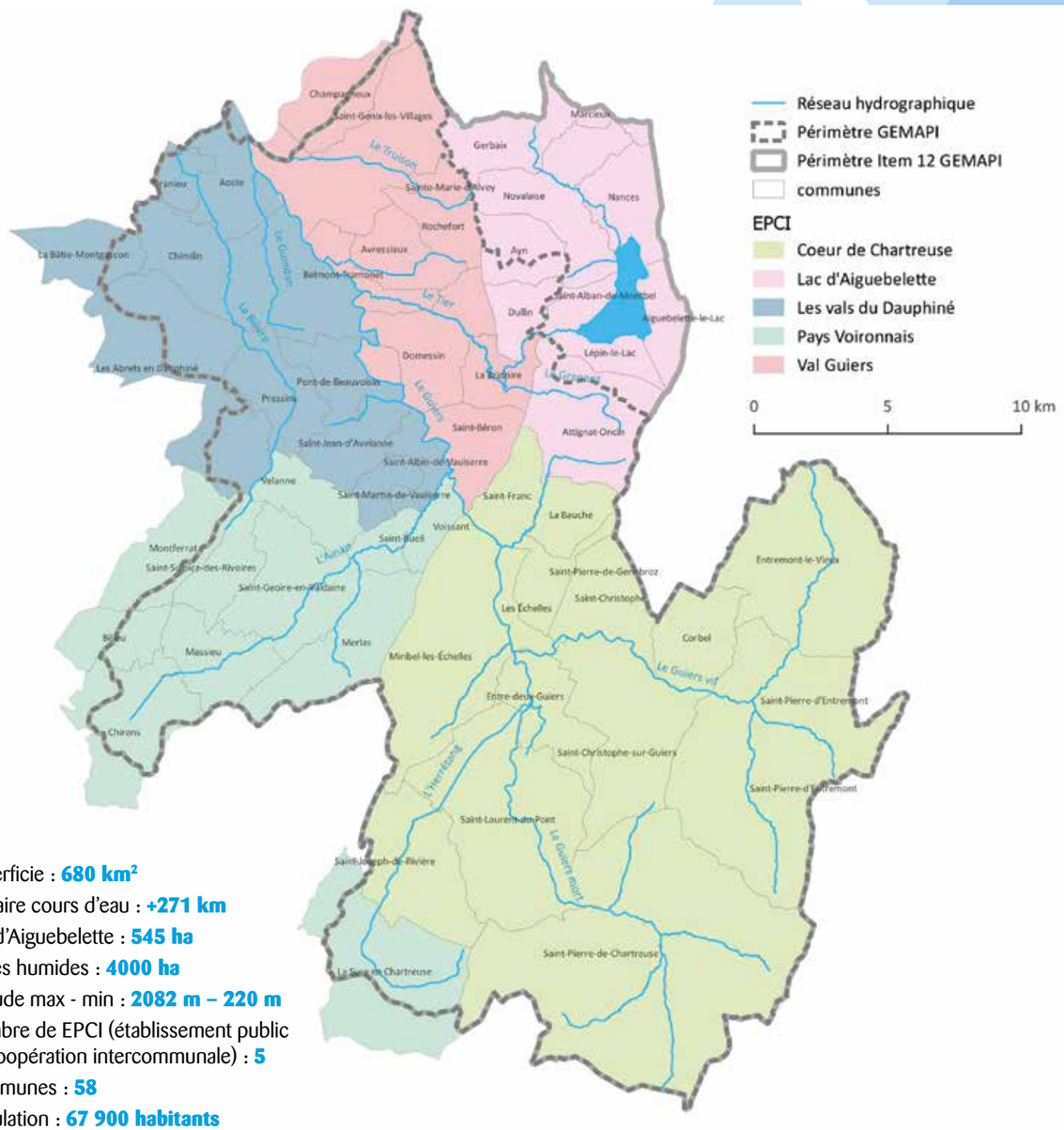

- Superficie : **680 km²**
- Linéaire cours d'eau : **+271 km**
- Lac d'Aiguebelette : **545 ha**
- Zones humides : **4000 ha**
- Altitude max - min : **2082 m – 220 m**
- Nombre de EPCI (établissement public de coopération intercommunale) : **5**
- Communes : **58**
- Population : **67 900 habitants**

Dominance d'espaces naturels boisés et d'espaces agricoles

LES COMPÉTENCES STATUTAIRES

L'arrêté inter-préfectoral n°38-2019-12-10-014 du 10/12/19 a permis de préciser le champ de compétence du syndicat :

COMPÉTENCE OBLIGATOIRE

Le syndicat est habilité à exercer, en lieu et place des EPCI-FP membres du syndicat, la compétence gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI). Cette compétence obligatoire concerne les bassins versant hydrologiques du Guiers (sans le sous bassin versant du lac d'Aiguebelette), de la Bièvre et du Truison/Rieu.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et notamment de son I bis, le Syndicat est ainsi habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations, dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant les 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 sus-visé :

1° › L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° › L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° › La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° › La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Le syndicat intervient dans le strict respect des droits et obligations reconnus par la loi :

- › Aux propriétaires riverains notamment pour l'entretien des cours d'eau non domaniaux (en application des articles L215-2, L215-14 et L215-16 du code de l'environnement), et en application des droits de propriété et riveraineté, notamment les articles 556 et suivants du code civil ;
- › Au maire, en application de l'article L2212-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du maire.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

COMPÉTENCE OPTIONNELLE 1

Le syndicat est habilité à exercer, en lieu et place des EPCI-FP membres du syndicat à l'échelle des bassins versants hydrologiques Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison / Rieu la compétence animation et concertation dans les domaines de la GEMAPI au sens de l'item 12 de l'article L211-7 :

› Animation, y compris pédagogique, et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique à l'échelle des bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre, Truison et Rieu (incluant notamment le portage, l'animation et la mise en œuvre des contrats de rivière, PAPI, SAGE, PGRE, …).

COMPÉTENCE OPTIONNELLE 2 :

Le syndicat peut également exercer par délégation la compétence GEMAPI telle que définie les 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 sur le sous bassin versant du lac d'Aiguebelette.

La délégation de la compétence GEMAPI est soumise à la signature d'une convention entre le délégant (EPCI-FP) et le délégataire (SIAGA) conformément aux dispositions de l'article L1111-8 du CGCT

ORGANIGRAMME

L'ÉQUIPE

En 2020, le SIAGA a employé **4 agents (4 ETP) et 2 agents (0.4 ETP)** mise à disposition 1jour/semaine.

DIDIER GIRARD
Direction technique et administrative
Chef de projet GEMAPI

GANDY SABINE
Secrétaire comptable
Gestion administrative et comptable
Assistance administrative
aux collaborateurs

SERVICE TECHNIQUE

AURÉLIEN VILLARD
Technicien de rivière
Aménagement des cours d'eau, hydraulique et géomorphologie, continuité écologique
Programme de gestion de la ripisylve
Appui technique aux communes

SOPHIE MICHON
Chargée de mission GEMA
Plan de gestion des zones humides
Politique foncière
Continuité écologique et actions géomorphologiques
Appui technique aux communes

ALEXIA GIROUD
Chef de projets hydrauliques
(mise à disposition du CD38)
Elaboration et animation
du PAPI d'intention.

FRÉDÉRIC MOINE
Technicien SIG
(mise à disposition du CD38)
Cartographie et élaboration du système d'information géographique

LE FONCTIONNEMENT EXÉCUTIF

LE COMITÉ SYNDICAL

C'est l'instance décisionnaire du syndicat.

Le comité syndical peut créer en son sein des commissions spécialisées chargées d'étudier et de préparer ses décisions. La présidence de ses commissions est assurée par les vice-présidents en charge des dossiers sous la responsabilité du Président.

Le comité syndical est composé de 21 délégués :

- CA Pays Voironnais : ..... 3 délégués
- CC Cœur de Chartreuse : 8 délégués
- CC Vals du Dauphiné : ....5 délégués
- CC Val Guiers : .....4 délégués
- CC Lac d'Aiguebelette : .. 1 délégué.

LE PRÉSIDENT

Il peut recevoir des délégations du comité syndical et peut déléguer des pouvoirs aux vice-présidents, conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

LE BUREAU

Il reçoit des délégations du comité syndical et lui rend compte de ses décisions.

Jean Louis REYNAUD
Président du SIAGA
Conseiller communautaire
CC Vals du Dauphiné,
Maire de Pressins

Alain PERROT
1er Vice-Président,
Conseiller communautaire
CC Val Guiers,
Maire de St Béron.

Marc GAUTIER
2ème Vice-Président,
Maire de St Pierre
d'Entremont (38)

Williams DUFOUR
3ème Vice-Président,
Conseiller communautaire
CC Cœur de Chartreuse
Maire de Miribel
Les Echelles

Freddy REY
4ème Vice-Président
Conseiller régional,
7ème Vice-Président
CA Pays voironnais,
Maire de St Nicolas de
Macherin

Daniel BATON
2ème adjoint
à Aoste

ROULAND Patrick
3ème Vice-Président
CC Lac d'Aiguebelette,
Adjoint à St Alban de
Montbel

Dominique COMBAZ
4ème adjointe
à St Béron

LES DÉLÉGUÉS

Roland BESSON
Conseiller
communautaire
CA Pays voironnais,
Mairie de Massieu

Eric PHILIPPE
3ème adjoint à
Pont de Beauvoisin (38)

Robert EYRAUD
1er adjoint à
St Franc

Pierre FAYARD
Conseiller
Communautaire CC
Cœur de Chartreuse,
1er adjoint à
Les Echelles

Marie-Christine FRACHON
10ème Vice-Présidente
CC Vals du Dauphiné,
Maire à Rochetoirin

Fabien GALLICE
Conseiller à
St Albin de Vaulserre

Stéphane GUSMÉROLI
Conseiller
communautaire CC
Cœur de Chartreuse,
Maire à
St Pierre de Chartreuse

Roger JOURNET
Conseiller
communautaire CC
Cœur de Chartreuse,
1er adjoint à
St Joseph de Rivière

Evelyne LABRUDE
Conseillère
communautaire CC
Cœur de Chartreuse,
Maire à La Bauche

Mathias LAVOLE
Conseiller
communautaire CC
Cœur de Chartreuse
4ème adjoint à
St Laurent du Pont (38)

Bertrand PUGNOT
4ème adjoint à
St Genix les Villages

Nadine REUX
1ère Vice-Présidente
CA Pays Voironnais,
Maire de Charnècles

Raymond VAGNON
3ème adjoint à
Domessin

Les ressources du SIAGA proviennent de la participation des 5 structures adhérentes ainsi que de subventions.

LES PARTICIPATIONS DES STRUCTURES

Lors du vote du budget 2020 et de la participation des membres, la participation des membres pour l'année 2020 concernait la compétence GEMAPI et la compétence liée à l'item 12. La clé de répartition entre les EPCI-FP membres est basée sur la solidarité territoriale.

Celle-ci dépend de 2 critères, à part égale :

- La population pondérée au périmètre syndical
- La surface de chaque EPCI dans le périmètre syndical.

Ainsi, chaque EPCI participe de manière solidaire aux charges de fonctionnement et d'investissement du syndicat.

NB : le pourcentage de participation de chaque EPCI au SIAGA dépendant entre autres de la population, il est prévu dans les statuts de réactualiser ce chiffre après chaque renouvellement complet du conseil syndical.

La participation financière des structures s'établit pour 2020 à :

GEMAPI :

- CC Cœur de Chartreuse : 41.45%
- CA Pays Voironnais : 16.02%
- CC Vals du Dauphiné : 23.36%
- CC Val Guiers : 17.54%
- CC Lac d'Aiguebelette : 1.63%

ITEM 12 :

- CC Cœur de Chartreuse : 37.42%
- CA Pays Voironnais : 14.54%
- CC Vals du Dauphiné : 21.23%
- CC Val Guiers : 15.94%
- CC Lac d'Aiguebelette : 10.87%

Elle intègre la poursuite et la finalisation des actions précédemment engagées (celles du contrat de bassin) qui relèvent en très grande majorité de la compétence GEMAPI et de nouvelles dépenses induites par l'extension du périmètre de compétence juridique (ensemble des cours d'eau, prévention des inondations) et territorial (bassins versants de la Bièvre et du Truison – Rieu) et les obligations réglementaires (systèmes d'endiguement).

LES SUBVENTIONS

La plupart des actions engagées par le SIAGA bénéficient de subventions. Les financeurs des actions du SIAGA sont l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces organismes apportent des subventions sur les projets selon des critères d'intervention bien précis au titre du contrat de bassin. Les Départements de la Savoie et de l'Isère interviennent également sur certains dossiers.

LES PARTENAIRES

La mise en place d'une gestion solidaire et concertée de l'eau sur un bassin versant nécessite de réunir tous les acteurs concernés par cette thématique.

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- La Région Auvergne Rhône-Alpes
- Les Départements Isère et Savoie
- Les Directions départementales des Territoires Isère et Savoie
- L'Agence Française pour la Biodiversité…

LES ACTIONS

Les faits les plus marquants de l'année 2020 sont :

- Lancement de l'évaluation du contrat de bassin Guiers-Aiguebelette avec la poursuite des actions phares (travaux de restauration morpho-écologiques) et des études techniques de fin de contrat
- Poursuite des actions phares (travaux de restauration morpho-écologiques) du Guiers mort à Entre deux Guiers.
- Elaboration du Programme d'études préalable dans le cadre du PAPI.

RÉHABILITER, PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES MILIEUX AQUATIQUES

PLAN DE GESTION DE LA RIPISYLVE ET DES BERGES

2020 fut la dernière année de ce second programme de gestion de la ripisylve, débuté en 2012 et autorisé par Arrêté Préfectoral. La volonté du Syndicat à pérenniser cette action a permis de lancer une démarche pour réaliser un troisième plan de gestion.

BILAN 2020

Journées commandées : 157 réparties entre 3 équipes de 3 structures différentes

Coût total : 109 812,18€ HT

TRAVAIL DE PRÉVENTION ET DE SURVEILLANCE

Au cours de l'année, l'équipe en charge de l'entretien a réalisé sur la commune d'Aoste un gros travail de réouverture de milieu sur plusieurs kilomètres, sur le parement amont de la digue des autrichiens, enclin à des désordres. Ce travail permettra ensuite, sous supervision du PAPI, de pouvoir réaliser des visites de surveillance de l'état de la digue.

CRÉATION D'UNE FASCINE

Une des équipes d'entretien s'est vue confier la création d'un aménagement en technique végétale avec des matériaux provenant des plantations internes au SIAGA.

Cette fascine d'une quarantaine de mètres linéaires a été réalisée sur l'Ainan. Elle permet de stabiliser une berge qui s'érodait au fil des aléas climatiques.

MISE EN PLACE DU FUTUR PLAN DE GESTION

Depuis la compétence GEMAPI, l'intégralité des cours d'eaux qui s'écoulent sur le périmètre d'action du SIAGA peut être traitée. De ce fait, le nouveau plan de gestion prend en compte des cours d'eau n'ayant pas été entretenus depuis des années. Le cout global sera plus élevé et la procédure administrative de Déclaration d'Intérêt Général a évolué entre 2012 et aujourd'hui.

Carte des nouveaux linéaires prévus par le plan de gestion de la ripisylve.

GROS TRAVAUX DE RESTAURATION

Coût global : 1 056 066 € HT

Débutée en 2019, la restauration de l'espace alluvial de bon fonctionnement en rive droite du Guiers mort sur la commune d'Entre deux Guiers a permis une reconnexion des milieux alluviaux connexes.

En 2020 c'est au tour de la digue en rive gauche d'être arrasée. Une quantité importante de Renouée du Japon a été traitée mécaniquement puis enfouie dans des fosses immergées. Un peu moins de 10 000 m3 de matériaux ont été excavés pour arriver à la côte du terrain naturel.

PETITS TRAVAUX DE RESTAURATION

Coût global : 8 120 € TTC

Sur l'Ainan deux chantiers sur les communes de Chirens et de Voissant ont permis de réhabiliter des buses de décharge à proximité d'un pont puis de rectifier et conforter les berges sur un secteur aux abords directs d'une route.

BILAN 2020

MISE EN PLACE DU FUTUR PLAN DE GESTION

L'ANIMATION FONCIÈRE

Montant global de l'action : 18 146 €

L'animation foncière autour de la réalisation des travaux morpho-écologiques du contrat de bassin Guiers-Aiguebelette s'est poursuivie en 2020. Elle a permis l'acquisition de six parcelles à Entre-deux-Guiers, Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Genix-sur-Guiers et Saint-Joseph-de-Rivière d'une surface totale de 2,1 ha (montant total de de 18 146 €).

L'ensemble des parcelles acquises en 2020 sont présentes dans le périmètre de la zone humide de la confluence de l'Herretang et du Guiers Mort, classée en priorité 1 du PGSZH du SIAGA (ci-contre, parcelle acquise en 2020 dans le cadre des travaux de restauration du Merdaret).

PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE DES ZONES HUMIDES

L'étude du PGSZH finalisée en 2019 a permis d'évaluer les pressions subies par l'ensemble des zones humides du territoire du SIAGA ainsi que leurs fonctions et les services qu'elles rendent. Cette démarche a abouti à l'identification de 44 zones humides prioritaires.

Le PGSZH a été validé par le conseil syndical du SIAGA le 20 février 2020.

Un stagiaire de master 2 a travaillé sur l'élaboration de fiches opérationnelles afin de préciser les actions de préservation ou de restauration à réaliser par zone humide.

ZONE HUMIDE « MARAIS BONNARD »

Montant global de l'action : 27 568 €

Visite de terrain pour évaluer les dégradations effectives des zones humides prioritaires

L'étude de dureté foncière du marais Bonnard, réalisée par la SAFER en 2019, a permis l'acquisition d'un total de 9 parcelles par le SIAGA en 2020, soit environ 2,7 hectares de zone humide. L'animation foncière se poursuivra en 2021.

Des travaux de déboisement ont été réalisés par une équipe du groupe OSEZ afin de rouvrir partiellement la mare principale du secteur et permettre de limiter son encombrement par la végétation.

Le secteur présente deux points de dépôts sauvages dont l'amplification menacerait le fonctionnement de la zone humide. Des panneaux rappelant l'interdiction de tels comportements ont été posés sur ces sites. Un échange avec la commune de Saint-Béron, principale concernée, est en cours afin de mettre en place une clôture limitant ces décharges.

PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS – PEP

Le SIAGA s'est engagé, en 2019, dans la démarche d'un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI). L'objectif est une gestion intégrée du risque lié aux crues afin de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Articulé en deux phases ; le programme d'études préalables (PEP) suivi du PAPI travaux, il se voit achever aujourd'hui l'élaboration du premier volet de ce

dispositif avec la participation d'un bon nombre d'acteurs, au premier rang duquel les élus du territoire.

Ainsi, 26 actions seront mises en œuvre de 2021 à 2023 pour un montant total de 1 072 200 € avec pour maîtres mots la protection, la prévention, et la prévision des inondations.

ETUDES DE FIN DE CONTRAT : 85 000 €

Signé en 2012, **le contrat de bassin Guiers – Aiguebelette** prévoyait la mise en œuvre d'actions de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du territoire. **D'un montant de 57 millions d'euros,** ce programme se déclinait au travers de différents volets : lutte contre les pollutions, gestion et préservation des milieux aquatiques, gestion des inondations, gestion quantitative, etc.

Après 7 ans d'action, ce contrat est aujourd'hui terminé. Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses affluents (SIAGA) a lancé en 2020, **une évaluation du contrat de bassin versant,** d'une part pour évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre, d'autre part pour préparer le prochain programme d'actions.

L'étude a permis d'**interroger les acteurs qui ont été concernés par ce contrat**. Des réunions thématiques ont été organisées en juillet 2020 afin de recueillir **les avis sur les travaux réalisés, leurs résultats, les points forts et faibles** du contrat de rivière **ainsi que sur les attentes** concernant les suites à y donner. Etudes techniques de fin de contrat.

ETUDES TECHNIQUES DE FIN DE CONTRAT

Montant global de l'action : 157 348 €

Deux études techniques ont été lancées dans le cadre du bilan de contrat sur les bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truison-Rieu :

- Le suivi et diagnostic de la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau
- L'état des lieux piscicole, la caractérisation de l'état hydro-morphologique et le suivi thermique des cours d'eau.

Réalisation de CARHYCE sur le Guiers (analyse du fonctionnement hydromorphologique)

Elles constitueront un état final de l'état des cours d'eau mais également un état initial pour de futures procédures sur les différents bassins versants.

La première des quatre campagnes de prélèvements physico-chimiques de l'étude qualité a dû être repoussée 2021 suite au confinement de mars 2020. L'ensemble des suivis piscicoles, habitats et thermie ont pu être réalisés en 2020. Les résultats de ces études seront finalisés et validés en 2021.

INSTALLATION D'UN BARRAGE FLOTTANT

Montant global de l'action : 7 080 €

Pour donner suite à un courrier de la Direction Départementale de la Savoie et sur conseil de l'OFB, la SIAGA a procédé à la pose d'un barrage flottant (ou drome) au niveau du seuil Cholat sur le Guiers à Pont de Beauvoisin (73). Cette drome permet de limiter l'obstruction de la passe à poissons par les embâcles.

La mise en place a été effectuée avec l'aide de l'équipe d'insertion du groupe Osez.

A gauche, montage de la drome, à droite, drome installée en amont de la pré-grille de la passe à poissons

ETUDE HYDROMORPHOLOGIQUE

... ET DÉFINITION D'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA BIÈVRE ET SES AFFLUENTS

Montant global de l'action : 90 000 €

Depuis le 16 août 2018, le SIAGA est compétent GEMAPI sur le bassin versant de la Bièvre. Jusqu'à cette date, cette masse d'eau était considérée comme orpheline de gestion.

Le SIAGA souhaite donc améliorer la connaissance sur l'état de ce bassin versant ainsi que l'origine des pressions dans un double objectif de prévention des inondations et de restauration des dégradations morphologiques des milieux aquatiques.

Point technique à Pressins, sur la Bièvre

Une étude hydromorphologique globale sur la Bièvre et ses affluents a été lancée en 2020 afin de définir un état initial de ces cours d'eau puis des objectifs de gestion et des actions préalables à des travaux sur ce bassin versant.

La phase 1 de recueil des données et de visites de terrain initiales (photo ci-dessus au pont de la Bièvre à Pressins) a débuté en automne 2020. Cette étude se poursuivra en 2021 et devra aboutir à la validation d'un schéma d'aménagement du bassin versant de la Bièvre.

ENQUÊTE PUBLIQUE DES TRAVAUX DE RESTAURATION

DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU SEUIL DU MOULIN NEUF

MOULIN NEUF À ENTRE-DEUX-GUIERS

Le projet a pour objectif principal la restauration de la continuité écologique du Guiers Mort au droit du seuil du Moulin Neuf. Situé à proximité de la confluence du Guiers Mort avec le Guiers Vif, cet ouvrage est :

- Infranchissable pour les poissons
- Source de blocage du transit sédimentaire

Les travaux prévus consistent à :

- Abaisser le seuil actuel sur 1,73 m,
- Aménager une rivière de contournement pour permettre le franchissement des poissons,
- Aménager une échancrure et une passe à canoë,
- Reprendre complètement la digue du Suiffet sur 150 mètres,
- Créer un chenal secondaire en rive gauche,
- Aménager un seuil de fond en aval du pont Jean Lioud afin de prémunir un potentiel phénomène d'érosion, et protéger les berges des jardins sur le secteur Jean Lioud.

La réalisation des travaux est prévue à partir du début de l'année 2021.

Plan de financement des travaux et de la maîtrise d'œuvre :

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX ET MAITRISE D'ŒUVRE	MONTANT HORS TAXE
Agence de l'eau RMC	731 104 €
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Moulin Neuf (SIAM)	256 621 €
Région Auvergne - Rhône - Alpes	55 400 €
TOTAL	**1 043 125€**

ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES SUR LE BASSIN VERSANT GUIERS

Une journée d'intervention a été réalisée aux abords de l'Ainan avec une classe de la MFR de Vif. Les thématiques portaient sur le rôle d'un Syndicat de rivière, la GEMAPI et les travaux en rivière.

ACTUALISATION DE L'ESPACE SCÉNOGRAPHIQUE

Coût global : 20 000€ HT

Afin d'actualiser l'espace GUIERS dans les locaux de l'Office du Tourisme des Echelles deux aménagements ont été réalisés :

- Un atelier de réalité virtuelle afin de découvrir les gorges du Guiers vif en canoé.
- La création d'une carte en 3D interactive de l'ensemble du bassin versant du Guiers. L'ensemble des cours d'eau principaux ont été retranscris et certains parcours touristiques apparaissent avec des LEDs de couleurs (canoés, sentiers le long des berges…).

COMITÉ SYNDICAL

COMITÉ DU 20 FÉVRIER 2020

- Approbation du PV du Conseil Syndical du 18/12/2019
- Exercice 2019 : CdG, CA, affectation du résultat DM1
- Délibération @ctes relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire
- Délibération pour l'acquisition foncière de parcelles sur le ruisseau du Bonnard et du Guiers mort
- Délibération Stagiaire Bastien SALABERT
- Rapport d'activités 2019
- Convention cadre de mutualisation CD38
- Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides

COMITÉ DU 26 AOUT 2020 :

- INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES
- Désignation du Doyen d'âge
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Appel nominatif
- ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT(E)
- ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU
- Désignation du nombre de Vice-présidents
- Election des Vice-présidents
- Désignation du nombre de membres du bureau
- Election des membres du bureau
- ATTRIBUTIONS DU/DE LA PRÉSIDENT(E) DU BUREAU
- Attributions du bureau
- Attribution du / de la Président(e)
- INDEMNITES
- Indemnités du Président
- Indemnités des Vice-présidents
- ENVOI DÉMATERIALISÉ DES CONVOCATIONS AUX SÉANCES DU CONSEIL SYNDICAL, COMMISSIONS ET AUTRES INSTANCES SYNDICALES
- INDEMNITES DU TRESORIER ET AUTORISATION DE POURSUITES
- Indemnités du Trésorier
- Autorisation de poursuites donnée au Trésorier
- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES
- PRESENTATION DU SYNDICAT ET DE SES ACTIONS
- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

COMITÉ DU 18 DÉCEMBRE 2020

- Approbation du PV du Conseil Syndical du 26/08/2020
- Présentation du PAPI d'intention Guiers-Aiguebelette-Truison-Bièvre
- D.O.B.
- Commissions
- Délibérations relatives à l'accord-cadre travaux à bon de commande ; à la convention cadre SAFER et à la convention cadre de prestations sociales du Centre de Gestion 38
- Remplacement du poste adjoint administratif

BUREAU

BUREAU DU 13 FÉVRIER 2020 :

- Préparation du Conseil Syndical du 20/02/2020.
- Point sur l'avancement des travaux.
- Reprise de la procédure PPI / PPF.
- Retour sur la convention cadre de mutualisation proposée par le CD 38.
- Opportunité de contracter un nouvel emprunt

BUREAU DU 04 JUIN 2020 :

- Bilan du travail effectué durant le confinement / décisions prises par le Président
- Fonctionnement du SIAGA et suites à donner
- Point sur les dossiers techniques et administratifs

BUREAU DU 29 AOÛT 2020 :

Délibérations :

- Avenant à la convention de mise à disposition de moyens du Département de l'Isère.
- Convention de mise à disposition SIEGA
- Demandes de subvention (Plan de gestion sédimentaire, Etude de définition et de mise à jour de l'Espace de Bon Fonctionnement, Programme d'entretien de la Ripisylve 2021, Postes 2021)
- Fonctionnement du syndicat
- Gestion interne du syndicat (commissions, Bureau…)
- Remplacement du poste adjoint administratif
- Statuts
- Informations : Point sur les dossiers techniques

BUREAU DU 02 DÉCEMBRE 2020 :

- Présentation du PAPI d'intention Guiers-Aiguebelette-Truison-Bièvre.
- Etude d'évaluation du contrat de bassin Guiers Aiguebelette.
- Délibérations : Convention de mandat SHR/SIAGA pour l'Etude Espace de bon fonctionnement sur le Truison, Foncier : parcelle Pellegrini AE 912, Parcelle échange Bioud, parcelles bonnard, parcelle de Mme Lyonne E2G.
- Préparation du prochain conseil syndical (DOB, Commissions, délibérations : RIFSEEP, Télétravail, Accord-cadre travaux à bon de commande).
- Informations : Remplacement du poste adjoint administratif, Convention de superposition de gestion et d'entretien de la voie verte en chartreuse. Convention cadre SAFER

N° du marché	Mode de passation	Intitulé	Prestataires	Montant du marché HT
2019-03-MIEVALCR	MAPA	Lot 1 : Etude bilan, évaluation et prospectives du 2nd contrat de bassin Guiers - Aiguebelette Lot 2 : Enquête de notoriété – bilan final	Lot 1 : OTEIS /CONTRECHAMP Lot 2 : PROGEO	49 725 € 4 840 €
Marchés À Procédure Adaptée				

BILAN 2020

LE BILAN FINANCIER

	RÉSUTLATS 2019	EXERCICE 2020			SOLDE CUMULÉ
		Titres	Mandats	Résultats	
SF	+ 1 343 623,51	1 023 654,94	364 300,59	+ 659 354,35	+ 2 002 977,86
SI	- 973 091,51	1 277 838,80	1 624 660,96	- 346 822,16	- 1 319 913,67

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

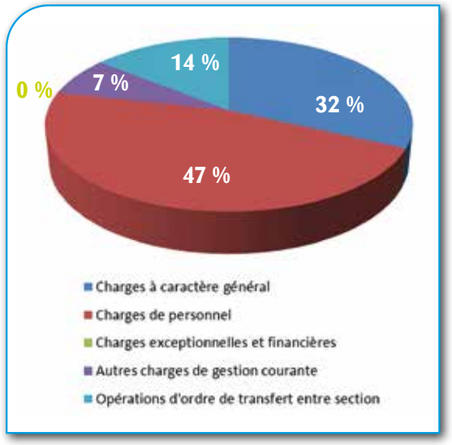

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020

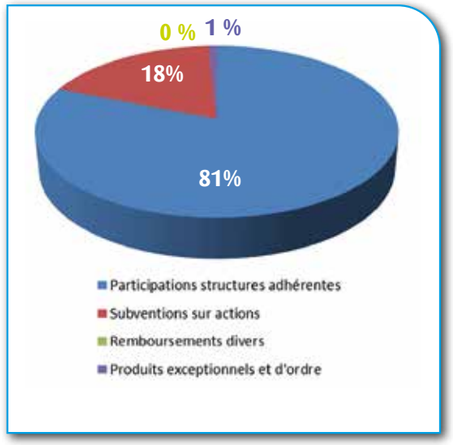

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020

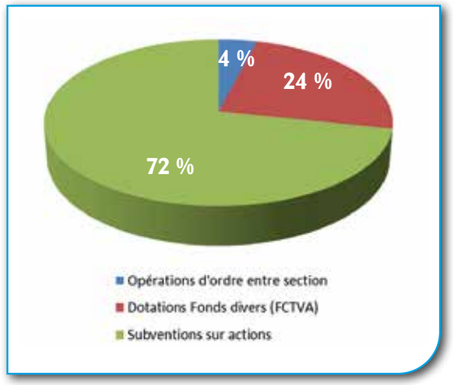

LES PARTENAIRES

Pays Voironnais

République Française
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Cœur de Chartreuse
Communauté de communes

isère
LE DÉPARTEMENT

Savoie Val Guiers
Communauté de communes

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Les Vals du Dauphiné

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

CCLA
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SIAGA
Rivière Guiers

SIAGA - 27, Av. Gabriel Pravaz - 38480 PONT DE BEAUVOISIN
Tel : 04 76 37 26 26
www.guiers-siaga.fr